

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 27 avril 2017, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Corentin Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Corentin Jeanneret, président : "Il est à présent 19 h 30, j'ouvre cette deuxième séance de l'année 2017. Premièrement, je tiens à vous saluer, chères conseillères et chers conseillers de ville, M. le Maire, chère conseillère municipale et chers conseillers municipaux, M. le chancelier, M. le vice-chancelier, ainsi que les représentants de la presse. Je tiens à remercier ce soir Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale, pour son engagement pour notre Cité qui vit ce soir son dernier Conseil de ville. Je lui souhaite plein succès pour son avenir. Je souhaite plein succès à sa remplaçante qui vit son dernier conseil en tant que conseillère de ville et qui va se rapprocher du bureau dès la prochaine séance !"

M. Corentin Jeanneret, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017
3. Communications du président et du maire
4. Crédit d'engagement de CHF 450'000.-, prévu partiellement au plan financier, pour le déplacement des conduites d'eaux usées et de gaz naturel et la mise en place d'une conduite d'eaux claires dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment de Spielhofer Fromages SA – décider du mode de financement : décision
5. Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier (report du renouvellement de la conduite rues P.-Jolissaint – Brigade en 2018), pour la mise en place d'une section de 300 mètres de conduite de gaz afin de contourner la décharge de RESOSIVICO entre Sonvilier et Renan – décider du mode de financement : décision
6. Remplacements de Mme Camille Ruchonnet, démissionnaire, et de Mme Florine Pessotto-Bueche, élue au Conseil municipal, au sein de la commission temporaire « Diversités et richesses culturelles »
7. Remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, élue au Conseil municipal, au sein de la commission action sociale
8. Remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, élue au Conseil municipal, au sein de la commission de la santé
9. Remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, élue au Conseil municipal, comme représentante de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL)
10. Motions et interpellations
11. Petites questions
12. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Cyril Erard (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Olivier Zimmermann (PS), Mme Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz (Socialiste dissident).

Sont excusés : Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Yves Houriet (PLR) et M. Vincent Brahier (PLR).

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. John Buchs (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluep et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il des modifications à apporter au procès-verbal de la séance du 2 mars 2017 ?"

M. Olivier Zimmermann, PS : "Sous le point "Appel", il est noté le nom de M. Vital Carnal, PS, comme étant présent, or, j'avais déjà repris sa place lors de la séance du 2 mars 2017."

M. Corentin Jeanneret, président : "Très bien, nous allons corriger."

M. Olivier Zimmermann, PS : "Merci."

Au vote, le procès-verbal de la séance du 2 mars 2017, avec la correction demandée, est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du président et du maire

M. Corentin Jeanneret, président : "Nous allons à présent traiter le point 3 de l'ordre du jour "Communications du président et du maire". J'ai effectué les représentations suivantes au nom du Conseil de ville :

Le 4 mars 2017, j'ai assisté à l'Assemblée générale de la Chorale tessinoise. Suite à cela, j'ai reçu une lettre de remerciements du Président de la Chorale tessinoise dont je vous donne lecture :

"Monsieur le Président,

Par ces quelques mots et au nom de La CORALE TICINESE, je tiens à vous remercier très chaleureusement d'avoir honoré par votre présence notre petite chorale en tant que premier citoyen de Saint-Imier.

Votre spontanéité à assister à notre assemblée générale annuelle a réjoui l'ensemble du comité et de ses chanteurs, un grand merci à vous.

La présence du président de notre législatif communal fut une première pour notre société, et cet évènement honore particulièrement l'ensemble de notre petite CORALE.

Recevez, Monsieur le Président, mes plus cordiaux messages.

Au nom de la Corale ticinese
Le président
J-C Lehmann"

Le 25 mars 2017, j'ai assisté à l'Assemblée générale de la Société de Tir de Saint-Imier. Je tiens à ce propos à vous rappeler que cette année le Jura bernois accueille le Tir cantonal bernois et que plusieurs milliers de tireurs sont attendus dans notre région.

Concernant la correspondance :

J'ai reçu un courrier daté du 6 mars du comité d'organisation de l'Imériale qui nous invite à participer au Cortège. J'ai répondu positivement à la demande, afin d'honorer cette tradition. Le Cortège aura lieu le 23 juin 2017 et le thème sera : "Il était une fois". Plus d'informations suivront lors du Conseil de ville du mois de juin.

J'ai reçu un courrier daté du 20 avril du Corps de musique de Saint-Imier qui nous invite toutes et tous à son concert de printemps qui aura lieu le 6 mai prochain à 20 h 00 à la Collégiale.

Je passe à présent la parole à M. le Maire pour ses communications."

M. Patrick Tanner, maire : "Comme chaque année, le Conseil de ville du mois d'avril est l'occasion de vous exposer en primeur la situation concernant le bouclage des comptes communaux de l'année dernière. Je m'excuse d'ores et déjà pour les nombreux chiffres que je vais vous communiquer. Je vais essayer de vous les donner calmement afin que la presse puisse en prendre note si elle le souhaite. Ces comptes ont pour l'heure été adressés à la Commission des finances ainsi qu'au Conseil municipal. Ils sont actuellement en cours de révision et vous seront soumis formellement pour adoption lors du Conseil de ville du mois de juin. Comme vous le savez, l'exercice 2016 est le premier à boucler selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Je tiens à cette occasion à adresser mes sincères remerciements à notre administrateur des finances, Monsieur Mario Castiglioni, ainsi qu'à son équipe, pour avoir géré de mains de maître le passage à ce nouveau modèle comptable. Le dossier était complexe et a provoqué de nombreux changements au niveau de la présentation des comptes, de la technique d'amortissement, du vocabulaire financier, de l'imputation interne et j'en passe. Au final, je peux vous confirmer que cette migration a été rondement menée au niveau de notre commune. J'en arrive maintenant au résultat financier. L'exercice 2016 boucle avec un déficit de CHF 318'262.47 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 885'557.19 alors que le budget prévoyait un déficit du compte général de CHF 348'170.00 et un déficit du compte global de CHF 185'675.00, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 29'906.53 pour le compte général et de CHF 1'071'232.19 pour le compte global. Afin de vous repérer par rapport à la situation qui prévalait jusqu'à présent, il vous faut prendre en considération à titre de comparaison le résultat du compte général. Le résultat du compte global quant à lui comprend l'addition des différents résultats des financements spéciaux affectés à une tâche publique déterminée.

L'excellent résultat global s'explique ainsi par un bouclage bénéficiaire de l'ensemble des tâches faisant l'objet de financements spéciaux : Eau propre, Eaux usées, Enlèvement des déchets, Gaz et Electricité. L'exercice 2016 peut donc à nouveau être qualifié d'excellent. Il doit cependant être considéré dans son contexte actuel d'incertitude en raison des très probables effets de la réforme de la fiscalité des entreprises qui se préparent à nouveau tant au niveau cantonal qu'au niveau fédéral, suite à un premier échec lors de la votation populaire de février dernier. Ce défi important à venir pour notre commune nous a incités à alimenter une seconde fois et de manière conséquente le FS impôts personnes morales afin que notre collectivité puisse, le moment venu, digérer cette RIE III sans négliger son patrimoine ni ses prestations. Sur préavis de la commission des finances, il a été décidé de laisser dans ledit fonds un montant de CHF 1,5 millions pour atteindre un solde de CHF 3,5 millions à fin 2016. Les autres faits marquants de l'année 2016 peuvent se résumer de la manière suivante :

- L'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques a largement dépassé son objectif en 2016, tout comme en 2015 d'ailleurs. En effet, il clôt avec un solde de CHF 7'959'953.00 alors que le budget prévoyait CHF 7'403'200.00, soit bien plus que ce qui avait été prévu.
- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a à nouveau atteint un montant très important en 2016. Le budget prévoyait des rentrées fiscales de CHF 5'924'700.00 alors que les rentrées effectives se sont montées à la somme de CHF 7'016'219.60, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 1'091'151.96.
- Les dettes avec intérêts ont diminué de CHF 585'000.00 pour se situer à CHF 12'385'000.00 à fin 2016 et les intérêts payés sur les dettes à moyen et long termes sont inférieurs de CHF 166'254.56 à ce qui avait été prévu.
- En vertu de l'introduction du MCH2 au 1^{er} janvier 2016, le bilan au 31.12.2015 a dû être retraité pour le 1^{er} janvier 2016. Il a notamment fallu réévaluer les immeubles du patrimoine financier. En se basant sur des valeurs de rendement, la réévaluation desdits immeubles a engendré au passif du bilan une réserve de CHF 1'810'022.45.
- La péréquation financière directe a coûté à la commune, en 2016, la somme de CHF 1'079'699.00. Quant à la nouvelle répartition des tâches suite à l'entrée en vigueur de la LPFC 2012, elle s'est montée à la somme de CHF 947'525.00.
- Quant aux investissements bruts, ils se sont montés durant l'année sous revue à la somme de CHF 5'809'960.44 contre un budget de 9'720'000.00.

Voilà pour les chiffres 2016. On peut considérer cette année comme très bonne. Vous recevrez le détail de ces chiffres avec la documentation du Conseil de ville du mois de juin.

Adhésion au SASC :

Voilà déjà une année que des contacts avec le Service d'action sociale Courtelary (SASC) ont commencé en vue d'une collaboration ou d'un rapprochement. Une convention a déjà vu le jour avant l'été 2016 pour la prise en charge par le SASC des tâches relevant de l'aide au recouvrement de contributions d'entretien pour notre commune. Conjointement, des discussions ouvertes sont en cours pour une adhésion éventuelle de Saint-Imier au SASC. Son comité évalue actuellement les conséquences que cela impliquerait en termes d'organisation et de management du service sachant qu'une adhésion de Saint-Imier augmenterait d'environ 60 % le volume de travail. Du côté de la Municipalité, des réflexions sont en cours concernant l'aspect lié aux coûts et aux répercussions sur la structure de gestion globale du service Action sociale. Les discussions suivent évidemment leur cours et nous vous tiendrons informés de leur avancement.

Deux dates à noter :

- Mercredi 17 mai 2017 se tiendra l'Assemblée générale ordinaire de EAU-Vallon SA. Les Conseillers de ville intéressés sont invités à une visite des chantiers en cours (rendez-vous à 17h00 sur le parking nord de la Municipalité) suivi de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à 19h00 au Centre Saint-Georges. D'avance, pour des questions logistiques, je vous remercie d'annoncer votre présence auprès du vice-chancelier.
- Mardi 20 juin 2017 à 19h30 se tiendra l'Assemblée générale ordinaire de Crescentia SA, société de développement économique de la Municipalité de Saint-Imier. L'assemblée se déroulera dans la salle du Conseil municipal. Merci également d'annoncer votre présence auprès du vice-chancelier.

Les invitations et ordres du jour suivront prochainement."

4. Crédit d'engagement de CHF 450'000.-, prévu partiellement au plan financier, pour le déplacement des conduites d'eaux usées et de gaz naturel et la mise en place d'une conduite d'eaux claires dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment de Spielhofer Fromages SA – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

La société Fromages Spielhofer SA est une entreprise familiale moderne et en constant développement depuis son installation à Saint-Imier en 2003. Avec plus de 30 employés, la fromagerie transforme aujourd'hui 10 millions de litres de lait par année, destinés à la confection de produits laitiers de haute qualité, dont surtout des fromages (Tête de Moine, Gruyère AOP, ainsi que de nombreuses spécialités régionales). Le lait provient de 60 producteurs locaux possédant un certificat. L'entreprise commercialise et exporte divers fromages à travers le monde.

Cette année, la société Spielhofer a débuté la construction d'un étage supplémentaire sur la fromagerie actuelle située à la rue de l'Envers, afin de développer ses activités (préemballage et volumes de stockage supplémentaires). Il s'agit d'une première étape, l'entreprise ayant d'ores et déjà déposé un permis de construire pour une extension plus importante encore au sud du bâtiment actuel, à l'horizon 2020.

Afin de permettre la réalisation de ce projet ambitieux, un collecteur d'eaux usées et une conduite de gaz haute pression doivent être déplacés. En outre, une nouvelle conduite d'eaux claires doit être mise en place, conformément à l'action 13.6 du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), afin de collecter et d'évacuer les différentes eaux de source du quartier.

Compte tenu des différentes procédures d'autorisation, de la complexité de l'intervention sur la conduite de gaz et des pollutions générées par le collecteur d'égout actuellement en place, le Service de l'équipement préconise de débiter ce projet dans les meilleurs délais.

Le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions de l'équipement et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 450'000.-, financé par autofinancement, et prévu partiellement au plan financier.

Ouverture de la discussion :

M. Corentin Jeanneret, président : "Pour traiter ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante : j'ouvrirai la discussion puis nous passerons au vote."

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

M. Corentin Jeanneret, président : "J'ouvre la discussion."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Comme le stipule le règlement, je vous informe avoir une relation d'intérêt avec ce point de l'ordre du jour."

M. Corentin Jeanneret, président : "D'accord, très bien. Merci."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "C'est avec attention que la fraction Alternative régionale et communale a étudié le rapport du Conseil municipal portant sur la libération d'un crédit d'engagement de CHF 450'000.-, financé par autofinancement, pour le déplacement d'un collecteur d'eaux usées et d'une conduite de gaz haute pression ainsi que la mise en place d'une nouvelle conduite d'eaux claires au Sud de la Fromagerie Spielhofer. Compte tenu des raisons évoquées, nous rejoignons l'avis du Conseil municipal et des commissions de l'équipement et des finances et approuvons la libération de ce crédit d'engagement pour la réalisation de ces travaux."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Le parti socialiste a bien examiné le rapport du Conseil municipal concernant la libération d'un crédit d'engagement de CHF 450'000.-, pour le déplacement d'un collecteur d'eaux usées qui génère une pollution d'égout, d'une conduite de gaz haute pression, et la pose d'une conduite d'eaux claires conformément à l'action 13.6 du plan général d'évacuation des eaux. Compte tenu de l'importance de ce projet qui permettra à une entreprise locale d'assurer son développement, la fraction socialiste approuve le crédit d'engagement de CHF 450'000.- financé par autofinancement et prévue partiellement au plan financier."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la libération d'un crédit d'engagement, pour le déplacement d'un collecteur d'eaux usées et d'une conduite de gaz haute pression ainsi que la mise en place d'une nouvelle conduite d'eaux claires au Sud de la Fromagerie Spielhofer. La Fromagerie Spielhofer est une entreprise familiale bien implantée dans la région. L'entreprise ayant d'ores et déjà déposé un permis de construire pour une extension au Sud du bâtiment à l'horizon 2020. Pour permettre cette réalisation, un collecteur d'eaux usées (état catastrophique) et une conduite de gaz haute pression doivent être déplacés vers l'Ouest, ainsi qu'une nouvelle conduite d'eaux claires doit être mise en place, afin d'évacuer les différentes eaux de source du quartier. Le parti libéral radical, unanimement, accepte ce crédit de CHF 450'000.-. Nous remercions toutes les personnes de leur engagement dans ces dossiers."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 450'000.-, prévu partiellement au plan financier, pour le déplacement des conduites d'eaux usées et de gaz naturel et la mise en place d'une conduite d'eaux claires dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment de Spielhofer Fromages SA, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité. M. Cédric Spielhofer, PLR, s'est abstenu en raison d'une relation d'intérêt avec ce point de l'ordre du jour.

5. Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier (report du renouvellement de la conduite rues P.-Jolissaint – Brigade en 2018), pour la mise en

place d'une section de 300 mètres de conduite de gaz afin de contourner la décharge de RESOSIVICO entre Sonvilier et Renan – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Le tracé du gazoduc alimentant Saint-Imier en gaz naturel est actuellement situé sous la décharge régionale de RESOSIVICO, entre Sonvilier et Renan. Présente bien avant la création de la décharge, la conduite de gaz se retrouve aujourd'hui enfouie au-dessous de plusieurs tonnes de matériaux inertes et n'est plus accessible en cas de problème ou de fuite.

Après étude de cette problématique avec des entreprises qualifiées, le Service de l'équipement préconise de remédier à cette situation en déplaçant le gazoduc existant et de profiter de l'opportunité de cette intervention hautement spécialisée pour en augmenter la section (de 100 mm à 300 mm), afin de créer une zone de stockage intermédiaire. Le volume de gaz ainsi stocké à une pression de 5 bars sur une longueur de 300 mètres permettra indéniablement d'augmenter l'autonomie du réseau de gaz durant les périodes de forte consommation.

Le plan financier de cette année prévoit un montant de CHF 200'000.- pour cette opération. Cependant, le budget établi sur la base des offres reçues montre qu'une somme de CHF 300'000.- est nécessaire pour permettre cette intervention. Afin de contenir les engagements financiers pour l'année en cours, le Service de l'équipement propose en compensation de repousser en 2018 la dépense de CHF 100'000.- prévue pour le renouvellement de la conduite de gaz à la rue Pierre-Jolissaint.

Compte tenu de ce report, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions de l'équipement et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 300'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier.

Ouverture de la discussion :

M. Corentin Jeanneret, président : "Pour traiter ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante : j'ouvrirai la discussion puis nous passerons au vote."

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

M. Corentin Jeanneret, président : "J'ouvre la discussion."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste a examiné avec attention le rapport concernant la mise en place d'une nouvelle conduite de gaz. Comme ces travaux permettent d'augmenter le volume de gaz stocké dans la conduite et d'assurer la sécurité de l'alimentation en gaz de notre Cité, c'est sans hésiter que la fraction socialiste approuve à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 300'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier."

M. Alexandre Berberat, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale approuve à l'unanimité la libération du crédit d'engagement de CHF 300'000.- financé par autofinancement et prévu au plan financier 2017 pour réaliser les travaux sur le gazoduc alimentant Saint-Imier en gaz naturel. Il est en effet nécessaire d'entreprendre cette intervention, le tronçon étant situé actuellement sous la décharge de RESOSIVICO près de l'institution des Pré-aux-Boeufs entre Sonvilier et Renan n'est plus accessible en cas de

problème ou de fuite, cela permettrait donc de remédier à cet éventuel problème. De plus, en augmentant la section, la zone de stockage créée sera utile lors des périodes de fortes consommations."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le parti libéral radical a étudié le dossier concernant la mise en place d'une section de 300 mètres de conduite de gaz afin de contourner la décharge entre Sonvilier et Renan. C'est après une longue discussion que nous avons décidé d'accepter ce crédit à condition que le renouvellement de la conduite à la Rue Pierre-Jolissaint et de la Brigade soit réalisé en 2018 au plus tard. Nous libérons donc ce crédit d'engagement de CHF 300'000.- prévu au plan financier et financé par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier (report du renouvellement de la conduite rues Pierre-Jolissaint – Brigade en 2018), pour la mise en place d'une section de 300 mètres de conduite de gaz afin de contourner la décharge de RESOSIVICO entre Sonvilier et Renan, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

6. Remplacements de Mme Camille Ruchonnet, démissionnaire, et de Mme Florine Pessotto-Bueche, élue au Conseil municipal, au sein de la commission temporaire « Diversités et richesses culturelles »

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale vous propose M. Patrick Domon, ARC."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste vous propose Mme Jessica Haenni, PS."

Au vote, M. Patrick Domon, ARC, et Mme Jessica Haenni, PS, sont nommés à l'unanimité moins les intéressés.

7. Remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, élue au Conseil municipal, au sein de la commission action sociale

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale vous propose Mme Danika Perret, ARC."

Au vote, Mme Danika Perret, ARC, est nommée à l'unanimité moins l'intéressée.

8. Remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, élue au Conseil municipal, au sein de la commission de la santé

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "La fraction alternative régionale et communale vous propose Mme Josika Iles."

Au vote, Mme Josika Iles est nommée à l'unanimité.

9. Remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, élue au Conseil municipal, comme représentante de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL)

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale vous propose Mme Danika Perret, ARC."

Au vote, Mme Danika Perret, ARC, est nommée à l'unanimité moins l'intéressée.

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, félicitations à toutes les personnes que nous venons de nommer."

...Applaudissements...

10. Motions et interpellations

M. Corentin Jeanneret, président, informe avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville une motion du parti socialiste. Il donne la parole.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Motion intitulée : Création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire. La fraction socialiste propose cette motion dans le but de pallier au décrochage scolaire et à la marginalisation. Après une première étude, il s'agirait d'un poste à 50 % qui fonctionnerait à mi-chemin entre les écoles et le Service social. Il ne fait aucune concurrence à un service déjà existant et apporterait une plus-value certaine. Le monde a changé, l'école a aussi changé, la famille a changé avec parfois une confusion des rôles et des devoirs de chacun. Au début de cette semaine, 700 enseignants se sont réunis à Tramelan pour méditer sur l'école et les changements qu'il faudra lui apporter. Ce poste s'inscrit tout à fait dans cette dynamique. La problématique du décrochage scolaire et de la marginalisation est devenue un fait de société. Nous pouvons mettre la tête dans le sable et faire l'autruche mais il serait plus judicieux d'attaquer ce problème à bras le corps. Agir en amont devient une nécessité et il y a urgence. Si vous interrogez nos anciens maîtres d'école ils vous diront qu'ils s'occupaient eux-mêmes de ce problème mais, justement, les temps ont changé. Eux-mêmes étaient confrontés à ce problème mais de manière très épisodique si bien qu'ils avaient le temps de s'en occuper et les procédures n'avaient rien à voir avec celles de maintenant car tout est devenu technique et compliqué. D'autre part, il faut actuellement une formation spéciale pour prendre les bonnes décisions. Laissons aux enseignants leur mission d'enseigner, à nous de régler des conflits qu'il ne faut pas laisser traîner sous peine de se retrouver dans une situation qui est non rattrapable. En 2015, le Service social a été interpellé à 68 reprises pour des cas concernant les écoles de Saint-Imier. En 2016, c'est 120 cas qui ont été signalés, ce qui représente presque 3 cas par semaine d'école. Notre Service social travaille à 100 % de ses capacités de gestion et tous ces cas venant des écoles s'ajoutent à leur travail si bien que chaque client de chaque assistante sociale a moins de temps qui lui est consacré pour le règlement de ses problèmes. L'aide sociale n'est pas un plan de carrière. Le rôle du Service social n'est non plus pas celui d'une caisse municipale qui distribue des subventions. Si nous ne nous occupons pas de cette problématique, cela ne fera que grossir les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale et notre société va dans le mur. Le problème du financement ne nous a pas échappé. Nous trouvons toujours de l'argent pour nos bâtiments et nos infrastructures et je rappelle les 5,6 millions pour la réfection des Halles de gymnastique, les plus de 2 millions qui vont être investis dans la Patinoire, la somme de plus de 1 million qui va être proposée prochainement pour la réfection du Manège. Comme à chaque Conseil de ville, nous votons des crédits, certes prévus au plan des investissements, pour divers tuyaux qu'il faut changer. A chaque Conseil de ville nous investissons en gros 1/2 million pour ces travaux et cela passe comme une lettre à la poste. Si on prend le 10^{ème} de la somme des investissements d'un Conseil de ville habituel, on a le salaire d'un travailleur social en milieu scolaire à 50 % pour une année. S'occuper des infrastructures est une excellente chose, s'occuper des habitants n'est pas moins important et c'est le choix qui vous est proposé avec cette motion.

Lorsque le poste de l'infirmière scolaire a été développé il y a 3 ans, nous avons fait œuvre de pionnier au niveau local et il a fallu vaincre des réticences certaines. Actuellement, au vu du travail qui a été fourni par l'infirmière scolaire, tout le monde se demande comment nous avons fait pour nous en passer jusque-là. Et c'est probablement le même sentiment qui prédominera au début de cette étude de création de poste mais il faut savoir innover. De toute manière, il ne faut pas croire qu'il s'agit là de quelque chose d'extraordinaire. Il y a quelques semaines, le législatif de Moutier a confirmé la nécessité du poste de travailleur social dans les écoles en décrivant par voie de presse tous les avantages que cela a apportés. Notre voisine Tramelan débute un poste de ce genre dès la rentrée d'août prochain, la quasi totalité des cantons connaissent ce poste depuis de nombreuses années et s'en félicitent. Par cette motion, nous demandons la création d'une commission spéciale et spécifique pour l'étude de ce poste. Il faudra soigner particulièrement le cahier des charges et, en cas de concrétisation du poste, donner les moyens au titulaire pour obtenir des résultats concrets et durables. Il faudra également consulter les autres communes qui envoient des élèves à Saint-Imier car ce poste doit être à visée locale et régionale. La direction des écoles est très favorable pour ce projet. Accompagner ces jeunes en difficulté, c'est investir à bon escient. Le champ d'action de ce travailleur social couvrirait la scolarité obligatoire mais aussi la formation qui suit. Un jeune sans formation ou qui arrête sa formation est le début d'une catastrophe programmée. La formation, c'est le sésame pour l'indépendance."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal prend note de la motion. Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville, il se positionnera lors de la prochaine séance du législatif, au mois de juin, dans lequel votre conseil sera appelé à décider du sort de cette motion."

M. Corentin Jeanneret, président : "Très bien, nous passons aux réponses aux interpellations."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Réponse à l'interpellation de M. Christian Tharin, PLR, intitulée : Trafic grande ligne. Résumé : L'Office fédéral des transports (OFT) propose de reclasser la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds dans le trafic régional. Une des conséquences de cette rétrogradation pourrait être que l'offre actuelle soit drastiquement réduite en raison d'une couverture déficitaire des frais de fonctionnement. Cela diminuerait massivement l'attractivité de notre Ville et ce non seulement pour les habitants de la Cité et de la région, mais pourrait également dissuader certaines entreprises à venir s'implanter chez nous. Le parti libéral radical souhaite que le Conseil municipal intervienne auprès :

- de la Conférence des maires de la région dans le but de rallier d'autres villages à notre volonté de s'opposer à cette nouvelle classification, des autorités des villes des montagnes neuchâteloises,
- de la CRT, du canton.

Réponse du Conseil municipal :

Le Conseil municipal a analysé en détail le plan stratégique du trafic ferroviaire grandes lignes et les incidences que ce dernier pourrait avoir sur la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds. Il est utile de rappeler que cette ligne est la plus directe, en temps et en kilomètres, entre les villes de Bienne et de La Chaux-de-Fonds, c'est donc toute une région, sa population, son économie, ses écoles et instituts de formation et le tourisme qui pourraient être affectés par une diminution de la qualité de l'offre. Le projet de l'Office fédéral des transports qui consiste à partager les différentes lignes de notre pays en réseau premium et réseau de base n'est pas acceptable pour le Conseil municipal. En effet, s'il est compréhensible que les prestations ne peuvent être identiques sur l'ensemble des lignes du pays, les critères qualitatifs définis dans la proposition actuellement en consultation ne

répondent clairement pas à une logique admissible . Il faut donc s'opposer avec fermeté aux velléités de démantèlement du service public dans la région. Il est utile de rappeler que la vente des billets à la Gare de Saint-Imier est également menacée au terme de cette année. D'autre part, Saint-Imier n'est pas relié au réseau des autoroutes. La cadence actuelle doit être au minimum maintenue, tout autant que la qualité de l'offre, c'est-à-dire les correspondances avec les grandes lignes à Bienne, sans parler d'un matériel roulant moderne et confortable pour les usagers. Un réseau à deux vitesses n'est donc pas sans conséquences et il constitue un problème régional, voire intercantonal. Il s'agit donc que les autorités et institutions de la région se mobilisent pour défendre la qualité de l'offre, l'image de la région et son attractivité. Le Conseil municipal a décidé d'intervenir auprès de Mme la Conseillère d'Etat, Mme Barbara EggerJenzer, directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie, afin de lui demander de s'opposer fermement à la création d'un réseau ferroviaire à deux vitesses et de garantir au minimum la cadence actuelle de la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds. Une copie de la lettre sera adressée aux villes de La Chaux-de-Fonds et de Bienne, à l'Office cantonal des transports, ainsi qu'au Conseil du Jura bernois (CJB) et à la Conférence régionale des transports Biel-Bienne – Seeland – Jura bernois (CRT)."

M. Christian Tharin, PLR : "Le parti libéral radical remercie M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, pour la réponse fournie au nom du Conseil municipal. Le Conseil municipal souhaite se battre pour le maintien de la ligne ferroviaire qui traverse notre Cité dans le réseau du trafic grande ligne et s'oppose donc à une potentielle diminution à moyen ou à long terme de l'offre en transports publics s'arrêtant dans notre village, et cela nous réjouit grandement. Notre commune va se battre aux côtés de celles qui ont déjà fait part de leur opposition. Il nous reste ainsi à espérer que nous pourrions rester dans le trafic grande ligne. Pour conclure, nous sommes satisfaits de la réponse fournie et espérons que nos efforts auront porté leurs fruits."

M. Patrick Tanner, maire : "Je reviens à l'interpellation de M. Corentin Jeanneret au nom du parti libéral radical intitulée "Imériale et protection de l'environnement". Comme déjà mentionné, le Conseil municipal n'est pas organisateur de l'Imériale, ainsi, il ne lui appartient pas de prendre position au nom de son comité d'organisation. Un courrier du Conseil municipal a donc été adressé en date du 28 octobre 2016 au président du comité d'organisation de l'Imériale, accompagné du contenu de l'interpellation pour prise de position. Il s'en est suivi une rencontre au sein de l'administration municipale le 16 novembre 2016 avec les représentants du Conseil municipal et les services concernés afin d'aborder notamment les éléments contenus dans l'interpellation du parti libéral radical. Suite à cette séance et à d'autres échanges de correspondance, une prise de position écrite du comité de l'Imériale a été adressée au Conseil municipal en date du 19 mars 2017 dont voici le contenu :

"Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Pour faire suite à votre courrier du 2 mars 2017 concernant une diminution des déchets lors de l'Imériale, nous n'avons à ce jour aucun concept à vous présenter et ceci pour différentes raisons.

Pour commencer, pour élaborer un concept de diminution des déchets et le mettre en place, il faut des moyens, du temps et de l'énergie. Etant au nombre de 7 membres au sein du comité pour l'organisation de l'édition 2017 de l'Imériale, nous ne sommes pas en capacité d'assumer la responsabilité de cette tâche supplémentaire.

Ensuite, en comptant une septantaine de stands sur l'ensemble de la manifestation, il serait difficile de gérer correctement, par exemple, l'utilisation de vaisselle réutilisable. Par ailleurs, nous avons déjà abordé ce sujet au cours d'une séance de briefing avec les sociétés locales

qui participent à l'Imériale, sans aucun résultat positif car les sociétés elles-mêmes ne semblaient pas du tout motivées à s'engager dans un tel projet.

Enfin, nous nous permettons de relever ici que les sociétés trient déjà une partie de leurs déchets, avec comme exemple le verre qui est mis de côté et non dans les sacs poubelle traditionnels. En nous renseignant auprès d'employés lors des 2 tournées effectuées, tout passe dans le camion à ordures, donc cela fait vite des kilos en plus (environ 1000 kg). Donc si les déchets qui sont déjà triés par les sociétés étaient évacués de façon correcte, nous diminuerions une partie de la masse des déchets.

Nous ne sommes pas contre un nouveau concept qui serait à réfléchir et à élaborer pour les éditions futures mais nous restons clairs quant au fait que cette année, nous ne sommes pas en mesure d'assumer la mise en place de nouveautés pour la diminution globale des déchets lors de l'Imériale.

Nous vous remercions de l'attention que vous allez porter à ce courrier ainsi que pour l'aide que vous nous fournissez pour le bon déroulement de la manifestation, qui reste une des fêtes marquantes au cours de l'année pour les habitants de Saint-Imier et de ses alentours."

M. Denis Gerber, PLR : "Etant donné que cette interpellation avait été déposée par notre président, je vais m'exprimer ce soir à son sujet. Je vous remercie de la réponse apportée. Cette réponse n'est pas satisfaisante, vous pensez bien. Je comprends aussi le problème du comité d'organisation, et on espère que dans le futur, une première étape à cette pollution soit trouvée."

M. Corentin Jeanneret, président : "J'ai reçu trois interpellations. Elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée. Je donne la parole."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Interpellation intitulée : Quel droit de regard a la commune sur l'association nouvellement nommée ARCM qui a remplacé TT-Novatech et quelles garanties avons-nous sur le futur de l'établissement du PTSI qui avait généré auparavant, avec ses instituts, un fort développement industriel dans notre région en s'appuyant sur la recherche appliquée ? Suite à la dernière Assemblée générale du 22 mars 2017, TT-Novatech a changé de nom. Elle s'appelle désormais ARCM Association de Recherche Communautaire des moyens de production Microtechniques. Dans les années 1996-97, l'évolution économique étant négative, TT-Novatech avait été créée grâce à la commune de Saint-Imier. Le Conseil de ville s'était alors prononcé et la somme de CHF 200'000.- avait été versée, soit CHF 100'000.- pour le Centre du Moule CTM et CHF 100'000.- pour TT-Novatech. Il faut savoir aussi que le canton de Berne, comme d'autres, contribue à soutenir la HE-Arc en engageant des sommes d'argent importantes. Nous nous inquiétons de l'avenir de l'entreprise sise à la Rue de la Serre 7 en constatant que la politique, au niveau de la Recherche appliquée et développement (Ra&D), a changé. En effet, en 2015, les 4 instituts de la Recherche appliquée et Développement (Ra&D) du domaine Ingénierie de Arc, les instituts des Microtechniques Industrielles (IMI), des Systèmes d'Information et Communication (ISIC), des Micro-technologies Appliquées (IMA) et de l'Horlogerie et Création (IHC) ont été remplacés par plus de 12 "groupes de compétences" ce qui a eu pour conséquence un affaiblissement de la position de TT-Novatech qui était jusque-là une structure opérationnelle forte avec une vision polyvalente sur les projets. La structure n'était pas segmentée comme à l'heure actuelle avec une augmentation d'interlocuteurs. L'association de droit privé TT-Novatech n'a pas été dissoute mais fonctionne, sous sa nouvelle appellation ARCM, avec d'autres statuts. Elle joue maintenant plutôt un rôle dans le transfert de technologies et comme pourvoyeur de mandats pour Arc Ingénierie. Y a-t-il eu des changements de structures juridiques liés à ce changement de rôle ? Pourquoi le Conseil de ville n'a pas été consulté ou informé des changements au sein de l'association ? Pendant plusieurs années, sous la direction de professeurs compétents, motivés et engagés, TT-Novatech a réalisé des projets innovants en restant dans les chiffres noirs malgré les

charges élevées facturées par Arc. En mars 2016, une conférence de presse avait eu lieu entre le CTM, TT-Novatech et Arc Ingénierie pour présenter la mise en place d'une collaboration prometteuse au niveau de la Plasturgie à Saint-Imier. Qu'en est-il aujourd'hui de cette collaboration ? Et que va-t-il advenir du laboratoire "Energie et Mobilité" sis au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment puisqu'il n'est plus intégré dans un quelconque groupe de compétences ? TT-Novatech, avec les 4 instituts complémentaires de la HE-Arc Ingénierie, offrait des compétences larges, avec des équipes qualitativement et quantitativement solides. Aujourd'hui, plusieurs emplois ont passé à la trappe. Combien de postes en recherche appliquée et développement, qui étaient considérés comme forces de production, ont disparu depuis fin 2015 et sont devenus principalement des postes d'enseignement ? Est-ce que l'on peut développer des projets en réduisant les apports bénéfiques de la recherche appliquée ? A l'heure actuelle, quelles garanties avons-nous pour que des activités opérationnelles soient maintenues à Saint-Imier ? Est-ce que la commune a son mot à dire en fonction de ce qui est projeté par le nouveau comité de l'association ARCM ? Nous vous rappelons que Moutier et Saint-Imier ainsi que l'école d'ingénieurs de l'époque ont versé des fonds importants.

1. Notre fraction souhaite donc obtenir des réponses aux questions suivantes :

- a) Quel droit de regard a la commune sur l'association nouvellement nommée ARCM qui a remplacé TT-Novatech ? Est-ce que la commune a encore son mot à dire en fonction de ce qui est projeté par le nouveau comité et la nouvelle équipe de l'association ARCM ?
- b) Y a-t-il eu des changements de structures juridiques et comment cela se fait-il que le Conseil de ville n'a pas été consulté ou informé des changements de rôle de l'association par le Conseil municipal ?
- c) Qu'en est-il aujourd'hui de la collaboration qui était prometteuse au niveau de la Plasturgie à Saint-Imier ?
- d) Que va-t-il advenir du laboratoire "Energie et Mobilité" sis au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment ? Va-t-il partir à Bienne ou à Fribourg malgré la réussite de certains projets comme Consomini ?
- e) A l'heure actuelle, quelles garanties avons-nous pour que des activités opérationnelles soient maintenues à Saint-Imier en poursuivant le travail en recherche appliquée et développement ?
- f) Depuis 2015, à Saint-Imier, combien de postes en recherche appliquée et développement considérés comme forces de production ont été maintenus et combien de personnes ont été réengagées par Arc pour ce travail ?

2. Notre fraction demande au Conseil municipal d'obtenir des garanties en haut lieu, à la HE-Arc à Neuchâtel et à la HES-SO à Delémont, nous assurant la pérennité des activités sur le site de St-Imier, cet espace de recherche privilégié qui a généré de nouveaux savoirs et de nouvelles réalisations menés avec des partenaires de la pratique sous la houlette de professeurs chevronnés."

M. Patrick Tanner, maire : "Je ne vais pas pouvoir répondre à l'ensemble des questions posées par Mme Elisabeth Beck, PS, ce soir. Je dois cependant vous dire qu'il y a quelques imprécisions dans les propos que vous avez tenus. Pour le centre de Saint-Imier, vous avez mentionné 4 instituts qui dépendent de la HE-Arc Ingénierie. Sur les 4, deux étaient situés à Saint-Imier. L'Institut des microtechniques industrielles (IMI), et l'Institut des systèmes d'Information et de communication (ISIC). Concernant le laboratoire "Energie et mobilité" situé à l'étage inférieur du PTSI et dont vous faites mention, un professeur y est actuellement employé. Les choix stratégiques et organisationnels appartiennent à la HE-Arc Ingénierie et

non à la commune de Saint-Imier. Ce que je peux cependant vous dire, c'est que sur les 13 nouveaux centres de compétences de la haute école, 8 sont situés à Saint-Imier. C'est relativement important, et je dirais, au contraire, plutôt que de voir une diminution de la HE-Arc sur le site de Saint-Imier, on tend plutôt vers un renforcement de ce site. Concernant la question des garanties, de la pérennité des sites de Saint-Imier, je ne pense pas, même si j'attends le prochain Conseil de ville, pouvoir vous apporter des garanties à ce sujet. La garantie est donnée par la durée du bail signée avec la HE-Arc. Il s'agit donc à mon sens d'une certaine garantie que ces instituts de recherche et de développement vont être maintenus dans les montagnes et principalement sur le site de Saint-Imier, puisque nous sommes actuellement dans une politique de développement de ce site. Quant à la réorganisation de ARCM, bien évidemment, la commune a maintenu son droit de regard, puisque nous sommes membres fondateurs, au même titre que la commune de Moutier, et l'école d'ingénieurs, qui ont chacun investi CHF 100'000.- au départ. Le capital de l'association était ainsi de CHF 300'000.-. Nous avons veillé, avec le Conseil municipal, lors de la restructuration de TT-Novatech, à maintenir les garanties nécessaires pour que la commune puisse continuer de se prononcer au sein de la nouvelle structure ARCM. Nous avons exactement la même représentation que nous avons antérieurement au sein de TT-Novatech, car il n'y a pas eu de changement de structure juridique. Il y a eu une adaptation des statuts concernant le fonctionnement et les buts actuels, puisque dans le domaine des Hautes écoles spécialisées, la mission de recherche et de développement s'est fortement développée ces dernières années. Chaque centre de compétence doit aujourd'hui développer des projets avec l'industrie régionale. Nous étions souvent en porte-à-faux ou face à des difficultés de communication vis-à-vis de l'extérieur lorsque nous avions TT-Novatech qui assurait certaines prestations en collaboration avec les instituts de la Haute école. Il a donc fallu clarifier qui portait les projets. L'association ARCM est devenue une association de recherche mutualisée. Elle a aujourd'hui déjà plus de 25 membres industriels, dont de grands noms de l'horlogerie suisse. ARCM ne se limitera plus aux collaborations avec la Haute Ecole Arc Ingénierie, elle va également s'ouvrir à la Haute Ecole Arc bernoise, à l'EPFL, à la Haute Ecole fribourgeoise, et de nombreuses autres institutions, notamment des instituts universitaires français. L'objectif est vraiment de mutualiser les frais de recherches et de fournir une prestation de recherche et de développement au tissu industriel qui correspond à leurs besoins. L'objectif principal que s'est fixé ARCM, en première ligne, est de travailler sur la digitalisation et la connectivité des processus industriels. Il s'agit de ce concept, dont on entend beaucoup parler aujourd'hui, qui est autrement appelé "industrie 4.0". Il y a un travail important qui est en train de se mettre en œuvre avec la HE-Arc Ingénierie et ARCM. Concernant les emplois de TT-Novatech : effectivement, les emplois ont été diminués. Une partie des collaborateurs ont été repris par la HE-Arc à des postes d'enseignement, d'assistant ou de responsable de projet. Une autre partie du personnel a retrouvé du travail dans l'industrie. L'objectif initial de TT-Novatech était d'employer des étudiants qui sortaient des HES justement pour leur proposer une première expérience professionnelle. Il a été remarqué qu'après un certain temps, les ex-étudiants restaient nettement plus longtemps que 3 ans. Ces personnes ont toutes retrouvé du travail ou une solution à leur parcours professionnel. Quant au secteur "énergie et mobilité", la HE-Arc a annoncé qu'il ne s'agissait plus forcément d'un axe stratégique de développement dans son domaine. Ils ont recentré leur secteur d'activité, mais je ne peux pas vous en dire plus à l'heure actuelle concernant le devenir de cette branche d'activité. Je peux par contre vous confirmer que le site de Saint-Imier, plus que jamais, renforce sa présence en recherche et développement ainsi que sa proximité du monde industriel. Preuve en est, le succès rencontré par ARCM lors de ses différentes conférences. Notamment, avec un projet qui est absolument magnifique ! Il s'agit de la mise sur pied, à Saint-Imier, d'un projet nommé Micro⁵. Il s'agit d'une petite fraiseuse 5 axes qui est dix fois plus petite qu'une fraiseuse normale et qui consomme entre 10 et 20 fois moins tout en conservant les mêmes fonctionnalités. Ce projet a un bel avenir, et des industriels sont déjà intéressés. Le dernier point concerne la plasturgie. Un projet de collaboration avec la HE-Arc et le Centre des Technologies Microtechniques (CTM) avait débouché sur une structure collaborative nommée μ P Microtechnique pour l'injection plastique. Des discussions sont actuellement en

cours pour savoir comment va s'articuler la suite de ce projet "plasturgie" en fonction de l'évolution de TT-Novatech en ARCM. Il est évidemment que pour Saint-Imier, la plasturgie continuera d'être un moteur de développement, et que nous allons soutenir les nouvelles modalités de collaboration. Les négociations sont en cours. Je reprendrai votre intervention pour vous apporter des réponses plus précises lors d'un prochain Conseil."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Oui, je vous remercie."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Eau de Saint-Imier. La qualité de l'eau de Saint-Imier est impeccable; l'expérience personnelle peut en attester et une affiche très bien réalisée et très concrète au niveau de l'information située dans les locaux du bâtiment communal mentionne 8 bonnes raisons de la boire. Notre première question est relative à une information utilisant ce support plein de sagesse et d'humour. Ne serait-il pas judicieux de créer un flyer au format à définir pour une distribution générale à notre population à un moment n'impliquant pas de frais supplémentaires ? Lors de l'envoi des factures par exemple. D'autre part notre fraction se demande si, à l'image de la Ville de Martigny, il ne pourrait pas être envisagé de réaliser une carafe avec un logo mentionnant notre commune à un prix à définir qui permettrait de savourer l'eau de Saint-Imier dans un contenant rappelant notre localité. Le bénéfice de l'opération devrait être attribué à une association de la région; nous pensons plus particulièrement aux Cartons du Cœur qui année après année viennent en aide à des très nombreuses familles en difficulté."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Je viens de boire une gorgée d'eau "Valser", pour me désaltérer, avant de répondre à votre question. C'était la page de "publicité"."

...Rires...

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Merci pour votre suggestion. Je pense que la question du flyer dépendra aussi du Département de M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement, ainsi que des Services techniques. Je prends note pour la carafe. Cette question sera traitée en Commission économie et tourisme."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci."

Mme Talika Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Collaboration avec Bienne. Au niveau des écoles, de la culture, notre commune est déjà appelée à collaborer avec Bienne. Et pourtant notre fraction a l'impression que ces liens se font sans enthousiasme, dans la contrainte parfois. La presse régionale a mentionné que la ville de l'Avenir a décidé de lutter contre l'abstentionnisme en s'adressant plus particulièrement aux jeunes de 18 à 20 ans à l'aide de la brochure Easyvote. Ce document issu d'un projet mené par la Fédération suisse des Parlements des jeunes rayonne depuis 2012 dans toute la Suisse. Il s'agit d'une présentation simple, compréhensible et neutre des objets soumis au vote. La brochure est publiée dans trois langues nationales. Ne serait-il pas judicieux pour notre autorité et le département concerné de s'approcher de la Ville de Bienne pour s'informer sur la problématique liée à ce thème du vote des jeunes ? Ce serait aussi un nouveau pas en direction de Bienne. D'autre part notre fraction souhaite savoir quelles sont les relations que le Conseil municipal a avec la Ville de Bienne, quels sont les dossiers actuellement ouverts avec ce partenaire naturel ? Entend-il les développer dans le futur ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal prend note de votre interpellation. Nous vous apporterons une réponse lors d'une prochaine séance."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci."

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il d'autres interpellations ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, cela ne semble pas être le cas."

11. Petites questions

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Réponse à la petite question de M. Michel Ruchonnet, PS, concernant les aménagements prévus suite au rapport sur les entraves au niveau de la Ville pour les gens à mobilité réduite. Le 8 novembre dernier, le rapport de la Commission de la santé a été présenté au Conseil municipal dans sa séance ordinaire. La question est simple : où en est l'analyse faite par le Service urbanisme et mobilité ?

Réponse du Conseil municipal :

Le 8 novembre 2016 le rapport a été présenté hors séance ordinaire à une délégation du Conseil municipal. Chaque membre du Conseil municipal a reçu le rapport. Il convient en premier lieu de relever que le Service urbanisme et mobilité n'est pas seul concerné par les conclusions de cette étude. Il s'agit au cas particulier d'une problématique transversale où plusieurs services peuvent être appelés à prendre des mesures. Cela dit, le Service urbanisme et mobilité a pris connaissance avec un vif intérêt du rapport. Les différentes propositions ont été étudiées. L'accessibilité de l'espace public et des bâtiments publics constituent une des préoccupations des services comme objet d'intégration de l'ensemble des membres d'une collectivité d'une part et, d'autre part, une obligation légale. Dès lors, les éléments relevés dans le rapport de la Commission de la santé font partie des données de bases des projets à développer dont les coûts sont à intégrer directement dans les crédits nécessaires à leur réalisation. Concernant les éléments existants à améliorer, il sera tenu compte dans la mesure du possible des propositions du rapport afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux mamans avec une poussette. Les services saisiront à chaque fois, lors de la réfection des routes communales, des trottoirs et des places, l'opportunité d'améliorer les cas problématiques relevés ou justifieront pourquoi ils ne l'ont pas fait. A titre d'exemple, il est proposé dans la demande de crédit de réaménagement de la place du Marché de supprimer les décrochements verticaux (bordures de trottoirs notamment) en jouant sur la topographie de la place et/ou en créant des rampes permettant de franchir ces seuils. En revanche, pour des questions avant tout patrimoniales, il a été renoncé à supprimer le revêtement pavé comme le préconise le rapport de la Commission de la santé. Dans le premier cas, il s'agit, à nos yeux, d'une mesure visant à rendre accessible la place et faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, Dans le second cas, il s'agit d'une mesure de "confort" qui doit faire l'objet d'une pesée des intérêts."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Comme je l'avais dit dans la petite question, maintenant il faut des actes. C'est-à-dire quelque chose qui se passe. Merci pour la réponse, je vois que vous avez bien étudié le dossier."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Réponse à la petite question de M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident. Résumé : M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, a constaté que des pierres d'une certaine taille tombaient de la voûte et sur les côtés dans le tunnel au pied de la dalle de Champ-Meusel. Il demandait que la commune se penche sur ce problème.

Réponse partielle du Conseil municipal :

Le Service urbanisme et mobilité a immédiatement fait une visite des lieux et constaté que des pierres de petite taille se détachaient de la voûte du tunnel. Ce danger est signalé à l'Est

et l'Ouest par deux signaux chutes de pierre. Les utilisateurs sont donc informés du danger potentiel. Un bureau spécialisé a été mandaté pour étudier si des mesures supplémentaires devaient être prises, voire le tunnel fermé et un itinéraire de contournement éventuellement envisagé. Le rapport est attendu pour fin juin 2017. Nous vous tiendrons au courant."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Je remercie M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, pour sa réponse, et je reste dans l'attente de la deuxième partie de réponse."

M. Patrick Tanner, maire : "Comme annoncé lors de votre dernier conseil, je me permets d'apporter une réponse à la petite question de M. Patrick Domon, ARC, au sujet de l'impression de la Feuille d'avis du District de Courtelary. Conformément à la loi du 18 janvier 1993 sur les publications officielles et l'ordonnance du 11 août 1993 sur les feuilles officielles d'avis des districts, les communes municipales et mixtes de l'ancien district de Courtelary ont passé une convention en date du 26 février 2001 reconnaissant la "Feuille officielle d'avis du district de Courtelary" comme étant leur organe de publication officiel. Selon l'art. 3 du contrat, la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary est imprimée et commercialisée par l'éditeur. Elle paraît chaque vendredi et est distribuée gratuitement dans tous les ménages du district et, sur demande, aux personnes habitant des appartements de vacances ou des résidences secondaires sis dans le district. Jusqu'à fin septembre 2012, elle était imprimée sur les rotatives de l'imprimerie Gassmann à Bienne, elle a ensuite suivi la même destinée que le Journal du Jura ou encore le Bieler Tagblatt. En effet, l'éditeur Gassmann a annoncé en février 2012 le transfert de l'impression de ses différents titres auprès du centre d'impression Tamedia de Berne, entraînant la suppression de 26 emplois. La Feuille d'avis se présente dans un format journal classique, nommé "berloinois", qui impose une impression offset sur des rotatives spécifiques. Après renseignements, il n'existe malheureusement pas d'entreprise dans les environs immédiats qui dispose de l'équipement permettant l'impression de la Feuille d'avis dans son format actuel. Le Centre d'impression Tamedia à Berne imprime de nombreux titres comme 20 Minuten, le Berner Oberländer, le Bieler Tagblatt, la Berner Zeitung, Der Bund, le Thuner Tagblatt ou encore le Journal du Jura. Cette solution constitue actuellement un choix rationnel selon les spécialistes de la branche, compte tenu de la forte concentration de ce secteur d'activité. Ainsi, si les communes signataires de la convention souhaitaient privilégier une entreprise locale, la seule solution consisterait à modifier la présentation de la Feuille d'avis et de passer du format berloinois au format tabloïd. Le format tabloïd correspond à la moitié des dimensions d'un journal traditionnel; c'est le cas par exemple du quotidien "Le Matin". A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de procéder à une telle réorganisation des contenus de la Feuille d'avis. Cette question pourra naturellement être abordée lors du prochain renouvellement du contrat entre l'Imprimerie Bechtel et les communes contractantes."

M. Patrick Domon, ARC : "Je remercie M. Patrick Tanner, maire. Je suis satisfait."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Lors du Conseil de ville du 8 décembre 2016, le parti libéral radical, par la voix de Mme Joëlle Häller, PLR, souhaitait que le Conseil municipal réfléchisse à une nouvelle forme de représentation de la commune au sein du SASDOVAL à la suite des changements dans leurs statuts. Après une prise de contact avec les chefs de fraction et une discussion nourrie, différents scénarii ont été imaginés. Cependant, et afin d'éviter des démarches fastidieuses, le parti libéral radical a accepté de maintenir le statu quo, soit 10 représentants pour la commune, pour la fin de la législature 2015-2018. Elle demande néanmoins qu'une procédure de consultation des 10 représentants soit mise en place afin de déterminer la position de la commune. Enfin, elle souhaite également que le problème de la représentation soit réglé pour la prochaine législature. Voilà pour votre information."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Merci."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Réponse apportée à M. Michel Ruchonnet, PS, concernant sa petite question intitulée : Plein Soleil : avancement du projet. Lors du dernier Conseil de ville, M. Michel Ruchonnet, PS, souhaitait connaître l'état d'avancement des travaux de réfection de l'immeuble de Plein Soleil. Voici donc la réponse que nous pouvons vous apporter. Je vais essayer de reprendre les démarches dans l'ordre afin de vous donner une réponse que le Conseil municipal espère complète et claire. En premier lieu, nous travaillons désormais avec M. Vincent Studer, qui est directeur de la société Inovimo et président de la coopérative d'utilité publique BIWOG. Nous avons été mis en relation avec ce professionnel à travers l'association de Pro Senectute. Monsieur Studer a une expérience certaine dans la direction de ce type de travaux puisqu'il a conduit de nombreux projets similaires à celui de Plein Soleil. En second lieu, le Conseil de fondation a dû faire des propositions de modifications de ses statuts. Ils ont été envoyés pour validation à l'autorité bernoise de surveillance des fondations ainsi qu'à l'Association des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (ARMOUP). En effet, le but est de pouvoir adhérer à cette association, donc à l'ARMOUP, qui a déjà rendu d'ailleurs une décision de principe positive. A travers cette association, la fondation Plein Soleil pourrait bénéficier des fonds de différentes coopératives. Il va de soi que malgré la modification des statuts, la fondation poursuivra toujours ses buts, soit des appartements réservés en priorité à des personnes âgées et ou invalides. En troisième lieu, et en lien direct avec le point précédent, l'ARMOUP a déjà rendu une décision positive pour l'attribution d'un fond de roulement pour la rénovation de l'immeuble et d'un fonds de solidarité. Néanmoins, la condition liée à l'attribution de ces subventions est l'assainissement complet des bâtiments. Ainsi, la recherche de fonds auprès de banques pour financer le projet a également pu avancer. En parallèle, le plan des travaux est aussi en pleine élaboration. Dans ce cadre, nous souhaitons notamment obtenir un certificat énergétique du bâtiment puisqu'ainsi, la fondation pourrait aussi bénéficier de certaines subventions obtenues qui dépendront justement de sa classe énergétique ! Sachez également qu'une séance d'informations contenant ces différents éléments a été organisée pour les locataires au mois de mars. Les personnes présentes ont reçu le procès-verbal et la gérance a été chargée de distribuer une lettre d'informations aux habitants qui étaient absents. Donc, les résidents sont tenus informés de l'avancement du projet. Nous sommes donc dans une phase où de nombreux éléments se mettent en place. Rien n'est encore totalement assuré mais nous espérons être sur la bonne voie. Je pense m'exprimer ici au nom du Conseil de fondation, nous sommes confiants sur la suite du projet et nous nous sentons entourés de professionnels efficaces qui sauront sans doute mener le projet à bien. Enfin, si tout se passe comme prévu, nous avons bon espoir de pouvoir commencer les travaux début 2018."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action social pour cette réponse. Cela m'enlève un gros souci par rapport à la fondation. C'est-à-dire qu'elle va continuer, cet objet restera chez nous, ce qui est très bien. Et vous serez d'accord avec moi, qu'il était nécessaire de lancer quelques aiguillons pour que le projet redémarre de manière saine. Je rappelle qu'il y a urgence vu les mesures cantonales au niveau de l'aide familiale. Nous allons avoir besoin de ces appartements dans un délai très court."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action social : "Nous allons faire notre possible."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci. Cela a boosté. C'est bien cela avance."

M. Corentin Jeanneret, président : "Le Conseil municipal souhaite-t-il encore la parole ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, cela ne semble pas être le cas."

M. Corentin Jeanneret, président : "Oui. M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident. Souhaitez-vous dire quelque chose ?"

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Oui, je sais que vous n'aimez pas me donner la parole. J'ai déjà remarqué cela la dernière fois. Mais, nous sommes en démocratie. J'aimerais tout de même dire que l'on n'a pas attendu la petite question de M. Michel Ruchonnet, PS, pour lancer le projet..."

...M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, est interrompu par M. Corentin Jeanneret, président...

M. Corentin Jeanneret, président : "Ecoutez M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, les réponses aux petites questions sont réservées au Conseil municipal, qui donne ses réponses."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Mais est-ce que je peux donner mon avis ou pas ? Nous sommes en démocratie, mais nous ne pouvons pas nous exprimer."

M. Corentin Jeanneret, président : "Oui, mais pas sous ce point. Vous pouvez intervenir en posant une nouvelle petite question, ou en intervenant sous le point de l'ordre du jour "Divers et imprévu", mais pas de cette forme. Si le Conseil municipal ne demande plus la parole pour les réponses aux petites questions, nous allons passer cette fois-ci aux petites questions."

M. Corentin Jeanneret, président : "J'ai reçu deux petites questions, elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée. Je donne la parole."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Petite question intitulée : La Place des Abattoirs est-elle devenue une zone sinistrée ? Force est de constater, depuis plusieurs mois désormais, que la Place des Abattoirs s'est tristement transformée en une zone sinistrée, voire en une nouvelle décharge publique. Cette situation ne cesse d'importuner la population avoisinante, dont une riveraine qui a pris contact avec moi pour être entendue ce soir. En effet, de nombreux déchets jonchent le sol, tels que des pneus usagés et des palettes pour ne citer que ceux-ci. De plus, après m'être déplacé à plusieurs reprises dans ce quartier au cours des dernières semaines, j'ai pu constater que des gros tas de terre sont omniprésents sur le terrain acquis par la Coopérative Migros. Ceux-ci dégagent une poussière fort désagréable lors des beaux jours. Les riverains se plaignent également d'un va-et-vient de camions qui chargent et déchargent à longueur de journée. Aussi, le chemin qui relie la Gare au Pont Sébastopol et qui passe au Sud de la Place des Abattoirs est boueux et impraticable alors qu'il est utilisé par de nombreux citoyens. J'ai pu également constater, le long de ce chemin, que des voitures à l'abandon, des bennes et des roulottes de chantier y sont entreposées et que des déchets de toutes sortes jonchent le sol. Mes questions sont les suivantes :

1. Quelle image renvoie-t-on lorsque les gens arrivent en train à Saint-Imier ou parcourent à pied le quartier des Abattoirs ?
2. Quelle démarche la Municipalité va-t-elle entreprendre pour résoudre rapidement les problèmes que je viens d'évoquer avant l'éventuelle construction du nouveau centre commercial ?
3. En parlant du centre commercial Migros, qu'en est-il de l'avancée de ce projet ? Ce bâtiment pourrait améliorer la qualité de ce secteur, jusqu'à présent délaissé par la commune, et résoudre les problèmes que je viens d'énumérer.
4. Si le projet du centre commercial ne devait pas se concrétiser, qu'advierait-il de cette place qui, à l'heure actuelle, ne met en tous les cas pas le bâtiment des Abattoirs en valeur ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Le Conseil municipal répondra à votre petite question lors de la prochaine séance. En effet, trois départements sont concernés par la petite question. L'urbanisme et mobilité, L'administration générale et police, les finances, plus la Coopérative Migros. Les deux propriétaires de la Place des Abattoirs sont la commune pour la partie Nord, et la Migros pour la partie Sud."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Au nom des riverains concernés, j'attends volontiers votre réponse lors du prochain Conseil de ville."

Mme Talika Gerber, PLR : "Petite question intitulée : OACOT, avis de droit. A plusieurs reprises il a été question de l'avis de l'OACOT ou de la nécessité de le contacter dans le traitement de divers dossiers. Nos commissions, les divers départements de la commune, les bureaux des commissions, les citoyens directement ou indirectement concernés doivent-ils considérer les avis émis par les services cantonaux comme de simples prises de position dont l'interprétation peut être très personnalisée, voire individualisée, ou comme des décisions qu'il s'agit de respecter ? Notre fraction souhaite donc connaître par la voix du Conseil municipal, le niveau de hiérarchie des avis de droit émis par l'OACOT lorsque cette instance est consultée, et surtout le niveau de contrainte que nous devons accorder aux prises de position émises."

M. Patrick Tanner, maire : "Nous allons creuser cette problématique juridique. De mon point de vue, mais tout à fait personnel, je pense qu'un avis de droit reste un avis, puisque si l'on pose la question à deux juristes on peut potentiellement s'attendre à deux réponses. Il n'empêche que la Municipalité accorde un intérêt prépondérant aux avis de droit de l'OACOT, puisque le canton rend ensuite une décision. Celle-ci est contraignante, et elle s'appuie souvent sur un avis de droit cantonal. On aurait peine à imaginer que l'avis de droit aille à l'encontre de la décision rendue par la suite ou inversement. Il n'empêche, du point de vue juridique, un avis de droit reste qu'un seul avis. Nous allons en discuter au sein du Conseil municipal et vous donnerons notre prise de position la prochaine fois."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci."

M. Reynald Krähenbühl, ARC : "Afin de mieux signaler notre magnifique centre-ville, serait-il possible de faire installer un panneau de signalétique "centre-ville" à l'entrée Sud de Saint-Imier juste après le pont CFF, ainsi que sur le rond-point de la Gare ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Nous prenons note de la petite question, et allons certainement y répondre favorablement. Il faut savoir que l'on est dans deux hiérarchies de routes, il y a la route cantonale et une route communale. Nous allons donc contacter l'Office des ponts et chaussées."

M. Reynald Krähenbühl, ARC : "Merci pour l'information."

Mme Danika Perret, ARC : "Petite question intitulée : Incivilités. Les récents événements ayant eu lieu à Saint-Imier interpellent quant à la sécurité de nos citoyens. Divers dommages ont été causés en Ville, une menace au couteau sur un jeune garde-bain à la sortie de la piscine, ainsi qu'une altercation avec coups entre une bande de jeune et des professionnels du Griffon, sur l'Esplanade des Collèges, qui a nécessité l'intervention de la Police. Les professionnels du Griffon ont dû prendre la décision d'interdire l'accès aux enfants au terrain de football afin de faire "baisser la pression". Bien que cette décision soit raisonnable, il n'est pas normal qu'une bande de jeunes fassent la loi dans nos rues et nos zones publiques. Aujourd'hui, l'Esplanade des Collèges, les terrains près des Halles sont clairement sous l'occupation de cette jeune population qui y fait ce qu'elle veut et offre un modèle clairement controversé aux jeunes enfants qui fréquentent l'école obligatoire. La question concerne donc la prise en charge de cette situation et de ces jeunes qui semblent clairement en rupture sociale. La répression paraît être une mauvaise solution quant aux contextes de ces

groupes de jeunes et une réflexion de fond doit avoir lieu pour offrir un travail de prévention et de sensibilisation. Il s'agit également de s'inquiéter de la non-occupation de ces groupes de jeunes qui sont régulièrement livrés à eux-mêmes. Merci au Conseil municipal de prendre en compte cette question avec toute l'importance qu'il se doit afin d'offrir un cadre sécurisant et respectueux à tous nos citoyens et en toute bienveillance."

M. Patrick Tanner, maire : "Les faits évoqués par Mme Danika Perret, ARC, sont en effet graves et je puis vous assurer que le Conseil municipal et nos services ne sont pas indifférents à cette situation préoccupante ! Comme vous avez probablement pu le lire dans les médias, six jeunes gens ont été récemment interpellés par la Police cantonale dans le cadre d'investigations liées à plusieurs infractions graves auxquelles vous faites notamment référence dans votre intervention. Ces jeunes garçons, âgés de 16 à 22 ans, sont fortement soupçonnés d'avoir commis divers actes de vandalisme ainsi que des lésions corporelles à d'autres personnes. Une procédure pénale est actuellement en cours et il ne m'est malheureusement pas possible pour l'instant de vous apporter des informations plus détaillées en raison de l'instruction en cours. Plusieurs mesures ont été prises et d'autres sont en cours à différents niveaux au sein de la Municipalité en collaboration avec la Police cantonale, la Police administrative, les écoles, et l'Espace jeunesse d'Erguël. Ces mesures seront notamment détaillées et discutées à l'occasion d'une table ronde sur le thème des incivilités qui se tiendra le jeudi 4 mai 2017 avec les différents intervenants concernés et les représentants des différentes fractions politiques de notre Ville. Je vous propose naturellement de prendre en compte votre demande, au même titre que celle du parti libéral radical formulée lors du Conseil de ville du mois de mars, dans le cadre de notre prochaine rencontre et de nos réflexions pour tenter d'endiguer cette problématique qui découle malheureusement d'un comportement inacceptable d'un petit groupe de personnes bien identifiées. Le Conseil municipal reviendra naturellement sur cette problématique afin d'orienter votre autorité sur les mesures prises."

Mme Danika Perret, ARC : "Merci."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Petite question intitulée : Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération. Le 12 février lors des dernières votations, les citoyennes et citoyens de Saint-Imier ont accepté à près de 70 % la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération. Nous connaissons tous des personnes concernées, avec qui nous avons été à l'école ou que nous côtoyons dans les activités sportives, par exemple. Notre commune et notre vie politique auraient tout à gagner de l'engagement de ces personnes. Nous souhaiterions qu'elles soient informées de la nouvelle possibilité de devenir Suisse de manière facilitée. Le Conseil municipal peut-il les informer, afin qu'elles ne ratent aucun délai et puissent enrichir notre vie citoyenne ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal prend note de la proposition. Une réponse vous sera apportée lors de la prochaine séance, après avoir vérifié la faisabilité de cette démarche. En tous les cas merci pour cette suggestion intéressante."

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il d'autres petites questions."

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, cela ne semble pas être le cas".

12. Divers et imprévu

M. Corentin Jeanneret, président : "Je passe la parole pour les Divers et imprévu."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "C'est non sans émotions que notre fraction vit ce soir son dernier Conseil de ville en présence de sa représentante au Conseil municipal, Mélanie

Zwahlen Erard. Après avoir partagé durant 8 ans notre table dans le bas de l'arène, sous la bannière AJU, notre collègue avait été brillamment élue par notre population lors des élections au Conseil municipal en novembre 2014 en tant que représentante d'Alternative Régionale et Communale. C'est avec le plus grand sérieux qu'elle a siégé à l'exécutif imérien durant ces trois dernières années, portant haut le drapeau de notre Ville et menant à bien nombre de projets, parmi lesquels une étude sur la mobilité à Saint-Imier pour les personnes en situation de handicap, le suivi des travaux sur le cyberparlement et celui de la mise en place d'un projet de rénovation pour l'immeuble Plein Soleil, avec la conviction et l'enthousiasme que tout le monde lui connaît. Dotée d'une intelligence lumineuse, d'une foi inébranlable en l'être humain, mêlant avec justesse un caractère fonceur et un joli sens de la diplomatie, Mélanie a œuvré de tout son cœur et sans ménager ses efforts pour Saint-Imier, et plus particulièrement pour le dicastère des Affaires Sociales dont elle était responsable. Elle a été une partenaire de fraction exceptionnelle, drôle, sensible, consciente, et toujours prête à faire bouger les choses en respectant chacun. La vie est faite d'étapes, de projets, d'événements. De bonheurs. L'heureux événement attendu par Mélanie, son conjoint et tous les gens qui se réjouissent pour eux en est un. Assurément ! L'un de ces grands moments de la vie, intense et plein, qu'on prépare avec joie. Un moment qui justifie qu'on s'arrête un instant dans notre course pour redéfinir des priorités. Reposer des jalons. Se positionner. Richard Bach a dit : je cite : les questions simples sont les plus profondes. Où est-tu né ? Où vas-tu ? Que fais-tu ? Réfléchis à ces questions de temps en temps, et observe les réponses qui changent." Fin de citation. Mélanie, c'est avec courage et intégrité que tu prends congé de ton activité politique pour vivre pleinement cette belle aventure de maman. Nul doute que toutes tes qualités seront fort appréciées dans ton cahier des charges à venir... dans celui-là non plus, tu verras, tu ne compteras pas tes heures ! Nous te disons un immense merci pour tout ce que nous avons vécu ensemble, et nous sommes heureux de savoir que nous pourrions compter encore sur ton expérience et ton enthousiasme lorsque les circonstances, le permettront. Nous nous réjouissons pour toi de ces beaux moments à venir. Et... nous avons aussi hâte que tu accouches pour partager à nouveau une bonne bière avec toi ! Merci. Et bravo Mélanie."

...Applaudissements...

...Remise d'un bouquet de fleurs à Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action social, par la fraction Alternative régionale et communale...

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, ARC : "Merci beaucoup. Je souhaite juste dire quelques mots. Je suis un peu émue, excusez-moi. Merci à tous les gens qui m'ont donné la chance de pouvoir œuvrer au sein du Conseil municipal. Comme je l'ai dit à mes collègues, j'ai eu beaucoup de plaisir, et j'ai été soutenue par vous tous. Par mon parti, par les personnalités avec qui j'ai eues à collaborer dans les commissions aussi. Merci pour votre engagement aussi. Le personnel communal, il y a une magnifique équipe, avec des frictions parfois, c'est normal, cela fait partie du jeu. J'ai vraiment eu beaucoup de plaisir. Maintenant, une jolie étape de la vie va débiter. Je vous dis au revoir et à bientôt."

...Applaudissements...

Mme Danika Perret, ARC: "La fraction Alternative régionale et communale tient aussi à féliciter Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, pour sa nomination au Conseil municipal. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction au sein de notre commune. Voilà, je n'ai pas fait beaucoup plus long."

...Applaudissements...

...Remise d'un bouquet de fleurs à Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, par la fraction Alternative régionale et communale...

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas, je vous remercie et lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 51.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :